

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



49386



Diffusion
LIMITEE

E/CN.14/NA-STAT/1
30 Avril 1964

Original : FRANCAIS

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau sous-régional de Tanger

RAPPORT DE LA REUNION D'INFORMATION ET
D'ETUDE SUR LA STATISTIQUE MAGHREBINE
(Tanger, 27 au 30 Avril 1964)

RAPPORT DE LA REUNION D'INFORMATION
ET D'ETUDE SUR LA STATISTIQUE MAGREBINE

1. Une réunion d'information et d'études sur la statistique maghrébine s'est tenue à Tanger du 27 au 30 avril 1964. Participaient à la réunion les pays suivants : Algérie, Maroc, Tunisie. La Libye était invitée à la réunion, mais n'a pas pu y assister.
La liste des délégués est donnée en annexe.
2. Dans son discours d'ouverture, le Directeur p.i. du Bureau sous-régional de Tanger, Conseiller Spécial du Secrétaire Exécutif a rappelé d'abord les nombreux liens tissés entre les pays maghrébins et la Commission Economique pour l'Afrique depuis la création de la Commission en 1958. Il a mentionné le rôle joué par le Centre de Formation de Statisticiens de Rabat comme instrument de rapprochement entre pays africains en général et particulièrement entre les pays maghrébins.
3. Il a rappelé ensuite que cette réunion a été décidée lors de la sixième session de la Commission Economique pour l'Afrique à Addis Abéba en Février 1964, pour faciliter les études économiques sur le Maghreb dans son ensemble. Les nombreux aspects sur lesquels doit porter la coordination entre pays maghrébins : Industrie, Commerce, Transports, Formation Professionnelle... et la mission confiée au Bureau de Tanger, lors de la sixième session de la Commission

Economique pour l'Afrique d'élaborer en 1964-65 une projection pour les années à venir de la population et de l'appareil de production de l'économie maghrébine font apparaître la nécessité de rassembler des statistiques comparables et d'adopter un cadre comptable commun pour les pays maghrébins. Ce sera le rôle de cette réunion et des travaux qui la suivront de faciliter ces études sur l'avenir de l'expansion économique du Maghreb.

4. La délégation marocaine a souhaité la bienvenue aux autres délégations et a remercié le Bureau sous-régional et notamment son Directeur Monsieur J. Royer, d'avoir organisé cette réunion qui marque le début d'une coopération étroite et continue entre les pays maghrébins dans le domaine de la statistique et de la comptabilité nationale.
5. La réunion a élu à l'unanimité le Chef de la délégation marocaine M. Ahmed Bensouda, comme président de la réunion.
6. La réunion a ensuite adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Discours d'ouverture
 2. Election du Président
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Exposés sur l'organisation de la statistique et de la comptabilité nationale.
 5. Discussion sur la situation, les programmes statistiques et les problèmes de comparabilité dans différents domaines :
 - a) Industrie
 - b) Démographie
 - c) Agriculture
 - d) Consommation, revenu, salaire et prix, Commerce intérieur
 - e) Commerce extérieur
 - f) Statistiques financières
 - g) Comptabilité nationale
 6. Cadres de présentation des statistiques

7. Programme et calendrier de travail
 - a) Coopération sur les programmes
 - b) Problèmes de nomenclatures
 - c) Voies et moyens (y compris aide attendue des Nations Unies).
8. Autres questions
9. Adoption du rapport.

Exposés sur l'organisation de la statistique et de la comptabilité nationale.

7. En Algérie, la statistique est une des quatre directions de la Direction générale du Plan, au Ministère de l'Economie Nationale. Le rôle, les moyens et les perspectives de la statistique algérienne sont décrits en détail dans le document suivant : "La statistique nationale" - (novembre 1963) qui a été exposé et communiqué aux participants. Les traits remarquables de cette organisation sont les suivants. La sous-direction des statistiques assure au nom de l'Etat l'organisation, la coordination de toutes les statistiques nationales et exerce un monopole en matière de statistiques et enquêtes démographiques. Les pouvoirs du comité de contrôle des Etudes statistiques (CCCCES) dont la sous-direction assure le secrétariat sont très étendus : visa pour les enquêtes d'organismes publics, semi-publics, privés - obligation de répondre, exactitude des réponses, délais de réponses exigés sous peine de sanctions sévères - accès aux documents comptables de toutes les entreprises - obligation du visa pour obtenir du contrôle financier les autorisations de dépenses relatives à des enquêtes - plans de développement statistique... Par manque de moyens, la sous-direction a délégué actuellement certaines attributions (statistiques de l'industrie, de l'agriculture, du commerce extérieur). De plus certaines cellules statistiques se sont créées dans différents ministères ou organismes.

8. La comptabilité nationale est une prérogative de la Direction de la synthèse et de la coordination, qui travaille en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la sous-Direction des statistiques.
9. En Tunisie, les textes définissant les attributions de la statistique sont anciens. Le secret statistique et l'obligation de réponse sont prévus depuis 1956, mais les sanctions prévues pour non réponse ne sont jamais appliquées et l'intervention d'enquêteurs ou du responsable de l'enquête suffit en général. Le système du visa pour les enquêtes statistiques n'existe pas actuellement.
10. La statistique tunisienne est caractérisée par sa décentralisation en différents services spécialisés. Ainsi, sous l'autorité du Directeur de la coordination et de la Planification (Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances) les différentes Divisions suivantes comprennent un ou plusieurs services de statistique :
 - Division des Finances et de la Programmation : Service de Comptabilité Nationale - Service d'enquêtes économiques et statistiques - Service de conjoncture - Centre mécanographique.
 - Division de la Formation des cadres : Service de statistiques démographiques (y compris statistiques d'emploi).
 - Division de l'agriculture : Service de statistique agricole.
 - Division du Commerce : Service de statistiques du commerce extérieur - statistiques de prix.
 - Division de l'Industrie : Service de statistiques industrielles.La liaison entre statistique et planification se fait ainsi dans chaque secteur, la coordination étant assurée par le Directeur de la Coordination.

11. Une division du Développement régional étant en cours de création, le service des enquêtes statistiques et économiques a été chargé d'établir un rapport sur la création de Bureaux régionaux.
12. Au Maroc, le service de statistiques créé en 1942 a connu jusqu'en 1957 une période de stabilité. Depuis cette date, avec la création de la Division de la coordination économique et du Plan le développement des activités, en particulier par des enquêtes sur le terrain, s'est effectué en même temps qu'une coordination étroite s'instaurait entre statistique et comptabilité nationale.
13. Un Dahir de 1959 prévoit la coordination des statistiques, l'obligation de réponse aux enquêtes et le secret statistique. Toute enquête statistique doit être revêtue d'un visa accordé par le Service Central des statistiques. Le comité de coordination des études statistiques (COCES) associé à ses travaux les organismes professionnels. Actuellement ce comité n'adopte plus seulement le programme officiel d'enquêtes statistiques. Il dépasse largement les attributions qui lui sont fixées par les textes (élaboration et adoption de nomenclatures nationales, amélioration des statistiques courantes, programme de développement statistique...). Des sous-comités sont créés au sein du COCES : ainsi en 1964 les sous-comités chargés de la coordination des statistiques démographiques et sanitaires, de l'identification des entreprises, de la nomenclature des activités individuelles.
14. Le Service de statistique comprend principalement cinq sections :
 - Statistiques et études démographiques et sociales;
 - Statistiques et études économiques (échanges extérieurs - prix - finances);
 - Statistiques et études industrielles;
 - Enquêtes;
 - Atelier Mécanographique.

La section d'enquêtes est orientée actuellement vers l'établissement d'un système permanent de statistique agricole et l'implantation parallèle de Bureaux régionaux. Au service central des statistiques est également lié le centre de Formation d'Ingénieurs des Travaux statistiques.

15. La coordination statistique sera facilitée dans l'avenir par le détachement qui est prévu, dans les cellules statistiques de différents ministères ou organismes, d'ingénieurs des travaux statistiques.

16. La comptabilité nationale et le plan sont, comme la statistique rattachés à la Délégation générale à la Promotion Nationale et au Plan. L'organisation actuelle comprend quatre sections correspondant aux comptes des différents agents économiques :

- Entreprises (exploitation de l'enquête économique annuelle - tableau intersectoriel);
- Extérieur. (Balance des payments avec l'Office des changes)
- Ménages (Etude des revenus, de la consommation)
- Administration.

Une coordination étroite, en particulier pour l'industrie, le commerce extérieur, les statistiques sur les ménages est assurée avec la statistique.

Discussion sur la situation, les programmes statistiques et les problèmes de comparabilité dans différents domaines.

a/ Industrie.

17. La définition de l'industrie fait intervenir dans les trois pays le critère nombre de salariés permanents (à partir de 5, 10 ou 3 salariés pour l'Algérie, le Maroc, la Tunisie respectivement). Mais dans le cas du Maroc, une force motrice de 10 CV ou plus peut aussi suffire à déterminer le caractère industriel d'un établissement.

La définition de l'artisanat est encore sujet à discussions (artisanat d'art et de production - artisanat de services).

18. Dans chacun des pays existe un fichier des établissements. Mais s'il se borne actuellement pour le Maroc à l'Industrie (3.500 établissements) il s'étend pour l'Algérie à l'Industrie et aux établissements commerciaux importants alors qu'en Tunisie il comprend Industrie, Commerce et Artisanat (130.000 établissements). C'est l'association de la statistique à l'élaboration des questionnaires des patentes et de la sécurité sociale qui a permis dans ce dernier cas l'extension du fichier et sa mise à jour régulière.
19. Diverses enquêtes sont réalisées dans les trois pays soit par la statistique, soit par le service chargé de l'Industrie en collaboration avec la statistique, lorsque les résultats individuels ont un usage administratif.
20. Une enquête de production (quantités pour calcul d'indices) est réalisée exhaustivement en Algérie et par choix raisonné au Maroc (500 établissements, pour plus de 90% de la valeur ajoutée). L'enquête est trimestrielle sauf en Algérie pour les établissements importants ou elle est mensuelle (limite variable avec les branches d'activité économique).
21. Dans les trois pays une enquête économique annuelle est réalisée ou prévue (Algérie). Les questions posées varient d'une année à l'autre, en particulier dans le souci d'améliorer la précision et l'adaptation de l'enquête aux besoins de données pour la comptabilité nationale. Les améliorations recherchées portent sur les points suivants : - liaison des questions posées avec les concepts de la comptabilité économique - spécialisation des questionnaires selon la branche d'activité économique ou selon la taille de l'établissement - introduction des sondages pour certaines branches - extension de l'enquête à de nouvelles branches (travaux publics - bâtiment - commerce...) - envoi

- d'enquêteurs ou intervention de la commission du contentieux du CCCOES pour l'Algérie, pour éliminer les non réponses - Exploitation plus poussées des questionnaires.
22. Des enquêtes sur la qualification de la main d'oeuvre et les besoins en main d'oeuvre qualifiée ont été réalisées au Maroc (ou elle doit être répétée tous les trois ans) et en Algérie. Une enquête semblable va être réalisée en Tunisie où elle doit être répétée tous les ans. Au Maroc la même enquête porte sur les prévisions d'investissement.
 23. Une enquête de conjoncture est réalisée semestriellement au Maroc (sur cinq cents établissements). Elle doit être étendue au commerce.
 24. Une enquête de structure est réalisée au Maroc, exhaustivement, tous les trois ans par la Direction de l'Industrie. En Algérie une enquête analogue est en cours de réalisation et les résultats en seront disponibles avant la fin de l'année. Les enquêteurs sont des ingénieurs. En Tunisie, l'enquête économique annuelle sur l'année 1963 porte également sur les caractéristiques de structure.
 25. Une enquête pilote sur l'artisanat vient d'être réalisée au Maroc pour les besoins de la comptabilité nationale. Une enquête sur ce secteur a été réalisée en 1962 en Tunisie.
 26. Des nomenclatures nationales des activités économiques ont été élaborées au Maroc et en Tunisie. La correspondance avec la CITI (deux chiffres) existe en Tunisie et elle est possible pour le Maroc. En Algérie, la nomenclature INSEE est utilisée. Dans tous les cas la nomenclature des activités est également utilisée pour les produits.
 27. L'identification des établissements est projetée au Maroc. En Algérie, un numéro d'identification national n'est pas actuellement prévu.

28. La réunion recommande qu'une coopération technique poussée soit réalisée et poursuivie régulièrement entre les services chargés de la statistique industrielle. Cette coopération peut se réaliser en particulier par l'échange de documents techniques : questionnaires - Plans de sondage - Instructions - Plans de dépouillement.
29. La réunion recommande la création d'un sous-comité maghrébin de coordination des statistiques industrielles groupant les responsables de la statistique industrielle, avec pour mandat :
- la coordination des programmes d'enquêtes en définissant un programme minimum : Enquête de structure triennale - Enquête économique annuelle - enquête sur les besoins en main d'oeuvre...
 - la coordination des nomenclatures utilisées (activités économiques...)
 - la coordination dans la présentation de certaines statistiques (indice de production industrielle, situation économique annuelle).
30. Dans le souci d'assurer à cette coordination la plus grande efficacité, la réunion souhaite que le sous-comité de coordination des statistiques industrielles travaille en étroite collaboration avec les services de la comptabilité nationale.
31. La réunion recommande que le sous-comité de coordination des statistiques industrielles se réunisse à temps pour que la comparabilité recherchée soit obtenue dès l'enquête économique annuelle de 1965 sur les données de 1964.
- b/ Démographie.
32. Un recensement national de population est préparé actuellement en Algérie. Il doit être réalisé à la fin de septembre 1964 (et en décembre dans le sud du pays).

La préparation du recensement prévu en Tunisie pour 1966 est déjà commencé. Au Maroc, le prochain recensement doit avoir lieu en 1970.

33. Dans le domaine des statistiques de mouvement naturel de la population, l'obligation des déclarations d'état civil existe maintenant pour toute la population dans les trois pays. Des bulletins de déclarations ont été élaborés avec la statistique dans les trois pays. Malgré la simplicité recherchée dans ces bulletins, certaines déclarations particulièrement pour les décès et surtout en milieu rural ne sont pas effectuées. La cause en est surtout l'éloignement des assujettis des bureaux d'état civil. De ce fait les estimations des taux d'accroissement naturel de la population qu'on peut déduire de ces statistiques sont encore de valeur douteuse.

Au Maroc, l'implantation d'un système d'encadrement de la population par des agents sanitaires (un par 5.000 habitants dans tout le pays - une visite par ménage tous les deux mois) doit permettre à partir de 1966 de disposer d'une nouvelle source de données sur Naissances et Décès.

34. Cependant la réunion a reconnu l'intérêt qu'il y aurait à élaborer une table de mortalité pour les différents pays et pour l'ensemble du Maghreb pour les travaux de projections et de planification.

35. Au Maroc, les résultats de l'enquête à objectifs multiples qui viennent d'être diffusés fournissent des données détaillées et précises dans ce domaine.

36. Dans le domaine des statistiques de l'emploi, le Maroc réalise semestriellement une enquête simple auprès des établissements qui ont plus de 10 salariés. De plus, on a cité au paragraphe 22 du rapport les enquêtes sur la qualification de la main d'oeuvre et les besoins de main d'oeuvre dans l'industrie. En Algérie, des estimations

analogues ont été recherchées pour les autres branches d'activité économique.

Une enquête, sur le sous-emploi, d'abord pilote, doit être entreprise au Maroc en 1965, en milieu rural. Elle sera précédée d'une enquête sur le chômage à Casablanca en 1964.

37. La réunion recommande que des consultations systématiques aient lieu entre pays maghrébins à l'occasion de chacun des recensements démographiques prévus. A l'occasion de ces consultations, les statisticiens devront s'inspirer de la nécessité d'une coordination aussi poussée que possible des définitions et des nomenclatures.
38. Il est entendu que la première consultation de ce genre aura lieu dans un avenir proche à l'occasion du recensement algérien, et particulièrement sur les questions de population active et de niveau d'instruction. Il est entendu toutefois, que la préparation d'un accord sur les nomenclatures d'activités sera laissée à la responsabilité d'un sous-comité spécialisé.
39. La réunion recommande que des stages de fonctionnaires statisticiens des pays maghrébins soient organisés par chacun des pays participants lors des recensements et enquêtes démographiques sur l'emploi, le sous-emploi ou le chômage. Ces stages seront des stages d'exécution, les stagiaires participeront effectivement au travail réalisé pendant une certaine durée (quelques mois), afin que, à la fois le pays d'accueil et les stagiaires en bénéficient. Ainsi il est recommandé que des ingénieurs des travaux statistiques marocains et tunisiens participent pendant deux à trois mois au prochain recensement algérien.

c/ Agriculture.

40. Des enquêtes agricoles par sondage viennent d'être réalisées au Maroc (enquête à objectifs multiples) et en Tunisie, dans le cadre du recensement mondial de 1960. En Algérie une

- enquête légère est entreprise cette année et sera suivie d'un recensement plus important.
41. Les anciennes sources principales de statistiques agricoles courantes, le Tertib au Maroc, et le service des Impôts fonciers en Tunisie ont disparu. En Algérie les commissions communales continuent à se réunir deux fois par an pour estimer la récolte en attendant l'installation d'un nouveau système de collecte de statistiques agricole.
 42. Le Maroc commence cette année la mise en place d'un système permanent d'enquête de statistique agricole courante, basé sur le cadastre qui couvrira l'ensemble du pays dans cinq ans. En Algérie, le personnel formé au Centre de statistique agricole créé avec l'aide de la FAC, doit permettre de mettre en place dans l'avenir un système permanent. En Tunisie, l'organisation de la statistique courante est en discussion.
 43. Dans les trois pays, on prévoit que l'implantation d'un système de statistiques agricoles courantes doit s'accompagner de la création de bureaux régionaux qui permettront le développement d'autres activités (enquêtes de consommation, emploi, prix...)
 44. Comme dans les domaines de l'industrie et de la démographie, la réunion recommande que la coopération entre services se réalise par un échange régulier de documents techniques sur les méthodes utilisées -(Plans de sondage - questionnaire - Méthodes d'observations - Elaboration et présentation des résultats).
 45. La réunion recommande qu'une coordination de la recherche soit réalisée entre les pays maghrébins dans le domaine de la statistique agricole.
 46. La réunion recommande la convocation d'une réunion technique qui sera en particulier chargée des problèmes de méthode, posés par l'estimation des productions agricoles dans les pays maghrébins. Des échanges de

stagiaires entre les pays pourront suivre cette réunion.

47. La réunion émet le voeu que les statisticiens agricoles maghrébins puissent bénéficier de l'expérience dans ce domaine d'autres pays méditerranéens, par exemple : RAU - Italie du Sud - Yougoslavie, grâce à un voyage d'études qui pourrait être organisé avec l'aide de la FAC.

d/ Consommation - Revenu - Salaires - Prix - Commerce intérieur.

48. Des enquêtes nationales de consommation ont été réalisées en 1958 et 1959 au Maroc et en Algérie. En Tunisie, une enquête rurale a été suivie par une enquête à Tunis. La réunion a discuté des difficultés rencontrées lors de ces enquêtes et des problèmes de comparabilité entr'elles dus aux différences de couverture, de méthode et de nomenclatures.

Ces enquêtes fournissent des bases de pondération à des indices de coût de la vie. Cependant chaque pays a été obligé d'opérer des remaniements dans la liste des produits ou dans les pondérations fournies par ces résultats. Ces enquêtes ont également été utilisées pour la Comptabilité nationale.

49. En Tunisie, une enquête de ménage sur la consommation et les dépenses va commencer en septembre 1964 après une enquête pilote et durera deux ans. Elle portera sur l'ensemble du pays excepté 5 grandes villes et sera réalisée par 35 enquêteurs, 6 contrôleurs et 2 ingénieurs des travaux.

Le Maroc doit reprendre une enquête de consommation détaillée vers 1969 et l'Algérie compte entreprendre une étude orientée vers l'établissement d'un indice du coût de la vie dans un avenir proche.

50. Pour les revenus, la Tunisie dispose depuis cette année de déclarations fiscales remplies par toute personne physique

de plus de 18 ans ou personne morale. Ces 800.000 déclarations sont en cours de dépouillement mécanographique à la statistique.

51. Pour les statistiques de salaires, la Sécurité sociale fournit des données en Tunisie ou doit les fournir dans un avenir proche (Algérie - Maroc). Sauf au Maroc, la législation sur les "plafonds" pour la sécurité sociale limite la valeur des déclarations. D'autre part le champ de ces statistiques sera variable d'un pays à l'autre (Industrie seulement pour le Maroc, tous les salariés en Algérie).
52. Des enquêtes sur les salaires sont réalisées par la statistique au Maroc (enquête peu exploitée), par les Affaires sociales en Tunisie.
53. Le Maroc cherche à obtenir du Ministère des Finances des statistiques détaillées selon la catégorie socio-professionnelle et l'activité économique, à partir des prélèvements sur les salaires.
54. Les prix de détail sont relevés dans les capitales des trois pays. Une extension de ces relevés est prévue pour les autres centres, puis dans le milieu rural dans les trois pays, dans le but d'arriver à des indices régionaux et nationaux.
55. Les prix de gros résultent d'enquêtes auprès d'un petit échantillon de grossistes dans les trois pays. L'indice des prix de gros dont le calcul vient de reprendre à Alger est calculé pour le Maroc et la Tunisie sur des bases anciennes (1938 ou 39) et doit être revu pour ces deux pays.
56. Une étude méthodologique sur les indices à calculer pour les besoins de la comptabilité nationale vient d'être élaborée au Maroc qui peut en faire bénéficier les autres pays maghrébins. Cette étude porte sur les indices suivants,

dont le calcul va être entrepris progressivement : prix de gros, de détail, de la construction, de l'équipement, des transports, des produits industriels nécessaires à l'agriculture. L'Algérie se propose également de créer de nouveaux indices de prix : indice des prix à la consommation des administrations, et des prix à la production.

57. Dans le domaine du commerce intérieur, l'Algérie réalise (Direction du Commerce) une étude trimestrielle sur l'évolution des chiffres d'affaires de quelques grands magasins. La statistique désire réaliser une enquête dans ce domaine. En Tunisie, le fichier d'établissement est une source de renseignements. Il s'y ajoute une enquête sur les marges de commercialisation qui a été réalisée par une Société d'études. Le Maroc a confié également à une Société d'études une enquête, en cours de réalisation, sur les circuits commerciaux et les marges de commercialisation. Cette enquête originale combinant méthode statistique et choix raisonné avec des enquêteurs et plusieurs ingénieurs porte sur 210 produits, choisis en fonction de leur importance dans la consommation finale.
58. La réunion recommande la diffusion par le Maroc aux pays maghrébins d'une note méthodologique sur l'enquête Commerce intérieur, qui doit porter en particulier, sur les critères retenues pour la sélection des produits.
59. La réunion recommande que des stagiaires marocains et algériens participent à l'enquête de consommation tunisienne qui commence en septembre 1964.
60. La réunion recommande qu'à l'occasion de l'adoption de nomenclatures (dépenses, revenus des Ménages, liste d'articles pour les relevés de prix, liste de produits pour le calcul des marges...) pour les enquêtes de consommation, de prix ou sur le commerce, chaque pays tienne compte des travaux des autres pays maghrébins dans le souci de rechercher

les possibilités d'améliorer la comparabilité des statistiques correspondantes.

61. Pour améliorer la comparabilité des indices des prix de détail, ceux-ci devraient se rapporter à une même catégorie sociale; la liste des produits correspondants comportant les mêmes groupes et le même nombre de produits par groupe.

62. La réunion recommande l'échange entre les pays maghrébins d'information sur les possibilités d'emploi des sociétés d'études.

63. La réunion recommande les dispositions suivantes qui devraient figurer dans les contrats, lorsque le recours à une société d'études est nécessaire :

- détachement d'experts au sein des services intéressés;
- participation au moins à temps partiel d'un cadre du pays intéressé aux travaux ou recherche effectués;
- rédaction de notes méthodologiques par la société

d'études.

e/ Commerce extérieur.

64. En Algérie, les statistiques du commerce extérieur doivent être reprises en charge prochainement par la statistique et la situation sera alors analogue à celle de la Tunisie qui reçoit également les cartes perforées par la Douane. Au Maroc, les états mécanographiques sont tirés par le Ministère du Commerce.

65. Les améliorations à apporter aux statistiques douanières, dont l'analyse fait parfois apparaître des imperfections importantes peuvent être facilitées comme au Maroc par le détachement de statisticiens dans les services douaniers.

Les recoupements utilisés pour déceler des erreurs font intervenir d'autres sources (Direction des Mines - Offices d'exportation...)

66. La nomenclature de Bruxelles (NDB) est utilisée dans les trois pays. Une nomenclature pour les besoins de la comptabilité nationale, à 5 chiffres, inspirée de la NDB est également utilisée en Algérie. Une correspondance de cette nomenclature avec celle du Service d'études économiques et financières (SEBF) français, existe. Au Maroc et en Tunisie, la CTCI est ou sera (Tunisie) utilisée pour certains tableaux tirés pour la CEA. En Tunisie, les états mensuels et trimestriels sont également présentés en plus de la NDB selon une ancienne nomenclature moins détaillée que pour l'année et d'origine différente, mais la correspondance existe à la statistique entre ces nomenclatures.

Au Maroc, il existe une correspondance entre la CTCI et la NDB, entre la NDB et la nomenclature des 189 sous-secteurs utilisés depuis 1958 en Comptabilité nationale, entre ces sous-secteurs et la nomenclature des activités économiques de l'INSEE et entre cette dernière et la nouvelle nomenclature marocaine des activités économiques qui est prête mais non encore officielle.

67. Des résultats par groupe d'utilisation ou par secteur économique existent ou sont prévus pour l'Algérie dans les trois pays.

68. Des indices de valeur moyenne et de volume sont calculés au Maroc et en Tunisie et prévus en Algérie.

69. La réunion recommande que la présentation des tableaux statistiques du commerce extérieur permette des comparaisons poussées, et fréquentes, des échanges des pays maghrébins dans le respect des normes internationales et des regroupements de ces statistiques.

Une réunion sera chargée d'examiner les modalités pratiques de cette coordination.

70. La réunion recommande l'échange d'informations entre les pays maghrébins pour faciliter la comparabilité des indices du commerce extérieur.

f/ Statistiques financières.

71. La Balance des paiements est établie par la Banque centrale en Tunisie et en Algérie, par la Comptabilité nationale avec l'Office des Changes au Maroc. La Banque fournit également les statistiques sur Monnaie et crédit.

72. La réunion a constaté le faible développement des statistiques fiscales utilisables par les services de comptabilité nationale et recommande que les services de statistique recherchent les moyens d'améliorer le volume et la qualité des statistiques courantes qui peuvent être tirées des services financiers et fiscaux.

g/ Comptabilité nationale.

73. La réunion a d'abord discuté des travaux sur l'analyse du secteur public déjà entrepris par un conseiller régional de la CEA en Tunisie et au Maroc. Les comptes correspondants inspirés de la comptabilité nationale permettent de calculer des coefficients techniques comme : prix de revient, de fonctionnement, coûts d'investissements... A l'occasion de ces travaux une adaptation de la classification économique et fonctionnelle des opérations du secteur public est en cours.

74. La réunion est heureuse de constater le rôle coordonateur déjà joué grâce à l'institution des conseillers régionaux et souhaite que ce travail déjà commencé dans deux pays maghrébins soit étendu à l'Algérie.

75. L'Algérie doit commencer dès maintenant les comptes économiques de 1963 pour les besoins de la planification. La Tunisie vient de terminer les comptes détaillés de 1960, et poursuit l'établissement de séries annuelles. Le Maroc depuis le tableau de 1958 a élaboré des tableaux 1960 - 1962 provisoire et une projection pour 1965 ainsi que différents travaux particuliers : classement des secteurs économiques suivant

le taux de la valeur ajoutée, valeur ajoutée induite par une variation de la demande finale... Le programme des travaux à entreprendre, grâce à la nouvelle organisation décrite au paragraphe 16 du rapport, porte d'abord sur les entreprises (spécialisation de six agents pour les différents secteurs), puis sur l'agriculture (connaissance des productions, distinction entre secteur traditionnel et moderne, étude des comptes d'exploitation) - les Services - le Commerce - l'Artisanat - l'Administration et les Ménages (distinction des groupes socioéconomiques).

76. La réunion recommande la création d'un sous-comité de comptabilité nationale pour arriver à une harmonisation aussi poussée que possible dans ce domaine. Ce sous-comité a pour mandat :

- d'harmoniser les cadres comptables, les nomenclatures, les définitions et concepts employés en liaison avec les travaux des autres sous-comités;

- de rechercher une décontraction minimum des comptes, commune aux pays maghrébins;

- d'établir une liste de besoins prioritaires en matière de rassemblement de données de base;

- d'échanger diverses informations sur les coefficients techniques, sur les coefficients d'élasticité, les coefficients de productivité, les marges bénéficiaires, les coefficients techniques tirés de l'analyse du secteur public...

77. La réunion recommande qu'une priorité soit donnée en matière d'aide technique à l'Algérie pour lui permettre de réaliser rapidement ses comptes économiques.

Cadre de présentation des statistiques.

78. Des maquettes de demande de renseignements statistiques à différentes administrations ont été élaborées en Algérie pour améliorer la collecte de certaines statistiques courantes, sous-produits de l'activité administrative.

79. La réunion recommande que ces projets soient diffusés au fur et à mesure aux autres pays maghrébins pour échange d'information.

80. La réunion recommande que le Comité examine dans une prochaine réunion si des discordances graves existent entre les statistiques courantes qui figurent dans les publications régulières des pays maghrébins (Bulletins, Annuaires).

Programme et Calendrier de travail.

81. La réunion décide la création du Comité maghrébin de coordination statistique et de comptabilité nationale. Ce comité se réunira une fois par an au moins pour faire le point des travaux accomplis et décider du programme des travaux à entreprendre. Ces réunions seront coordonnées avec les autres réunions de la CBA. La composition de ce comité sera la même que celle des autres commissions de coordination économique intermaghrébine.

82. Le Président du Comité reste en fonction entre deux réunions régulières du comité. Le secrétariat est assuré par le Bureau sous-régional de la CBA. La charge de la présidence est accordée chaque année à un pays différent.

83. Le Comité est chargé à titre permanent d'assurer la coordination entre pays maghrébins dans le domaine de la statistique et de la comptabilité nationale. Il peut créer des sous-comités techniques ou organiser des réunions sur des sujets particuliers, dont les rapports lui seront soumis pour approbation.

Calendrier.

84. La réunion charge le Bureau sous-régional de procéder à des consultations avec les pays maghrébins pour fixer les dates auxquelles il pourrait convoquer le sous-comité des statistiques industrielles et la réunion sur le commerce

extérieur. De même la réunion demande au Bureau sous-régional de procéder à des consultations pour fixer la date de la réunion du sous-comité de comptabilité nationale. Par la même procédure, le Bureau sous-régional est chargé en liaison avec la FAO de fixer la date de la réunion sur la statistique agricole en 1965, si possible au premier semestre.

Nomenclatures.

85. La réunion recommande que les problèmes d'élaboration et d'harmonisation des nomenclatures soient examinés par chacun des comités spécialisés dans son domaine propre.

86. Dans le souci d'insérer la coordination intermaghrébine dans la coordination interafricaine, la réunion préconise que les recommandations de ces comités tiennent compte dans toute la mesure du possible des normes africaines et internationales adoptées par les instances des Nations Unies.

87. La réunion recommande que des consultations systématiques aient lieu entre les pays maghrébins dans un souci de coordination et d'harmonisation lorsque l'un d'eux prépare une nomenclature.

Formation

88. La réunion recommande que des cours sur l'économie maghrébine soient introduits au Centre de Formation d'Ingénieurs des Travaux statistiques de Rabat (CFITS). Ces cours, obligatoires pour les étudiants maghrébins pourront être facultatifs pour les autres étudiants africains.

89. Dans le souci d'orienter l'enseignement du CFITS vers une connaissance plus approfondie de l'économie maghrébine, la réunion recommande l'envoi de toutes les publications statistiques et économiques des pays maghrébins au centre afin que les professeurs puissent y trouver les éléments nécessaires à leurs cours ou travaux pratiques.

90. La réunion recommande qu'un accord soit trouvé entre le CFITS et les services de statistique et de comptabilité nationale pour que des élèves puissent effectuer dans les pays maghrébins, les stages prévus dans le programme du centre.

91. La réunion a pris note de l'ouverture simultanée en Octobre prochain à Tunis et à Rabat de centres de formation d'adjoints techniques. Ceux-ci seront ouverts aux étudiants algériens en attendant la création d'un centre à Alger. Les programmes et ultérieurement les cours de ces centres seront diffusés aux autres pays maghrébins, dans un souci de coordination.

Voies et moyens.

92. Les études sur les nomenclatures et le cadre comptable, et d'une manière générale la préparation technique des réunions des comités et des sous-comités seront entreprises par les services compétents des pays maghrébins avec la coopération du bureau sous-régional. En particulier, les conseillers régionaux en service pourront jouer un rôle utile de liaison à l'occasion de leurs missions dans les pays. De même, les experts des Nations Unies affectés à un seul pays devront garder dans l'accomplissement de leur mission le souci de la coordination entre pays maghrébins.

93. La réunion exprime l'espoir que l'appui constamment donné par la division de statistique de la CEA au développement statistique maghrébin s'étendra désormais aux programmes de coordination. Etant donné le rôle important joué par les conseillers régionaux dans la coordination, la réunion se félicite de la présence dans la sous-région de trois de ces conseillers et formule le vœu que cette forme d'assistance pourra être maintenue et renforcée dans l'avenir. Elle espère aussi que des ressources seront mises à la disposition des pays maghrébins pour encourager les stages

de fonctionnaires ou étudiants d'un pays à l'autre, ainsi que des tournées d'étude.

94. La réunion demande au Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique de désigner deux techniciens parmi les conseillers régionaux ou les fonctionnaires de la Division de la statistique, pour assurer à Tanger les secrétariats du Comité maghrébin de coordination statistique et de comptabilité nationale, et des autres sous-comités, notamment celui de la comptabilité nationale. La réunion espère également pouvoir compter sur des spécialistes de la CEA à l'occasion de réunions sur des sujets particuliers, comme les nomenclatures du commerce extérieur.
95. La réunion remercie chaleureusement le bureau sous-régional pour l'accueil qui lui a été réservé et rend hommage au dévouement des conseillers régionaux et fonctionnaires des Nations Unies, dont l'aide a été très positive dans les travaux de la réunion.

Adoption du rapport.

96. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par la réunion.

Liste des Délégués

- ALGERIE - M. A. OUBOUZAR, Sous-Directeur des statistiques de la Direction Générale du Plan et des Etudes Economiques (Ministère de l'Economie Nationale).
- MAROC - MM. A. BEN SOUDA, Chef adjoint du Service Central des statistiques;
- M. AOUAD, Chargé d'études - Comptabilité Nationale (Délégation Générale à la Promotion Nationale et au Plan);
- TUNISIE - M. A. KAMOUN, Chef du Service des Enquêtes économiques (Ministère du Plan et des Finances).

SECRETARIAT

- MM. J. ROYER - Conseiller Spécial du Secrétaire Exécutif;
- J. CAUSSE - Conseiller régional statisticien, secrétaire de la réunion;
- J. KOWAL - Economiste;
- A. VESSE - Conseiller régional en Comptabilité Nationale.